



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 12 juin 2024



Soutien à la vitalité commerciale de la Croix-Rousse

SOUTIEN À LA VITALITÉ COMMERCIALE DE LA CROIX-ROUSSE

Pour soutenir l'économie de proximité et les dynamiques locales en arrondissement, la Ville de Lyon octroie deux subventions pour l'association de commerçants Lyon Côté Croix-Rousse. L'association a récemment organisé la braderie « Croix-Rousse en Fêtes » et un défilé de mode très réussi.

Présentation du rapport sur « l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix-Rousse et Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir », par Matthieu Arrondeau, Adjoint à l'économie de proximité et l'emploi, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 12 juin 2024.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 12 juin 2024](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 11 septembre, à 18h30.

En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

MATTHIEU ARRONDEAU, rapporteur :

« Je vais traiter les deux délibérations de manière coordonnée. Elles portent sur le soutien de la Ville de Lyon à son économie de proximité et aux dynamiques locales dans les arrondissements.

Le premier rapport concerne l'attribution de subventions à des associations dans le cadre d'un appel à projets qui vise à soutenir des actions collectives en faveur de la vitalité commerciale et pour développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale.

Cet appel à projets a été lancé en janvier 2024 pour soutenir des actions s'inscrivant dans les trois volets suivants :

- Les actions collectives ;
- La sensibilisation à la transition écologique et sociale ;
- Et des nouvelles actions d'animation.

Pour notre arrondissement, c'est une subvention de 5 257 euros qui est proposée à Lyon Côté Croix-Rousse, notre association de commerçants, pour l'organisation d'un défilé de mode qui a eu lieu le 24 mai à la Maison des associations.

Cet événement a été très réussi et a mis en lumière des artisans et des commerçants du textile de notre quartier et aussi, et surtout, je dirais même, l'excellente dynamique collective de l'équipe bénévole de l'association.

Le deuxième rapport concerne le soutien régulier de la Ville de Lyon à deux associations de commerçants qui ont professionnalisé leur démarche d'animation et de fédération des commerçants sur leur territoire. C'est l'Union des commerçants et artisans de Monplaisir et Lyon Côté Croix-Rousse.

Pour Lyon Côté Croix-Rousse, il s'agit de valider une subvention de 30 000 euros pour accompagner la mise en œuvre de son programme d'actions de 2024, dont la braderie des commerçants « *La Croix-Rousse en Fête* » qui aura lieu ce samedi et qui prévoit de multiples animations dans tout le secteur cœur Croix-Rousse. Et encore une fois, je tenais à féliciter l'équipe de l'association très solidaire et unie pour leur force de proposition et leurs actions pour la vie de notre quartier.

Je vous remercie de voter favorablement ces deux délibérations.

Anne PELLET :

On a tous appris que le 2 juin, un agent placier avait été agressé. Ça a donné lieu à un appel à la grève et comme on parle des commerçants — c'était sur le marché de la Croix-Rousse, sur le Boulevard —, je voulais savoir si vous aviez des informations, la suite que ça a donnée par rapport à ce mouvement de grève

et aussi au fait qu'une personne soit agressée alors qu'elle essaie juste de faire respecter, notamment, le ramassage de déchets.

Matthieu ARRONDEAU :

Oui, en effet, il y a eu cette altercation. Je n'ai pas plus à dire pour l'instant. C'est une agression verbale surtout qui a eu lieu. Maintenant, je laisse aussi les syndicats travailler sur ce sujet.

Je n'ai pas eu de retours précis pour l'instant sur une possible reconduction ou en tout cas une difficulté sur le travail des placiers. Il faut savoir que le travail des placiers, c'est un travail difficile et que parfois, il y a ces altercations qui existent. Pour l'avoir vécu personnellement, je sais que c'est parfois un peu compliqué et tendu sur le terrain. Pour l'instant, je n'ai pas eu un retour sur la situation, mais je vous en ferai part si j'en ai un au prochain conseil.»

Délibération 2024-26979-CMMA4-211 : Rapporteur : Matthieu ARRONDEAU

Objet : Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat et/ou en faveur de la redynamisation et de la vitalité commerciale, et pour développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - Attribution de subventions pour un montant total de 150 226 euros - Approbation de conventions

Délibération 2024-26976-CMMA4-210 : Rapporteur : Matthieu ARRONDEAU

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix-Rousse et Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir et approbation de conventions

Rapports adoptés à l'unanimité.